

**COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES  
ET DES ELEVAGES MARINS DE BRETAGNE**

---- Articles L 912-1 et suivants du Code Rural et de Pêche Maritime ----

**DECISION N°112-2015 DU 28 OCTOBRE 2015**

**FIXANT LA DATE D'OUVERTURE, LES HORAIRES AINSI QUE LES MODALITES DE PECHE DES COQUILLES  
SAINT-JACQUES SUR LE LITTORAL DU MORBIHAN - CAMPAGNE 2015-2016**

Le Président du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne,

- VU La délibération 2013-104 **"COQUILLES SAINT JACQUES-AY/VA-2013-A"** DU 11 JUIN 2013 Portant création et fixant les conditions d'attributions de la licence de pêche à la coquille saint jacques dans les eaux maritimes du ressort des quartiers d'Auray/Vannes ;
- VU La délibération **"COQUILLES SAINT JACQUES-LO-2011-A"** DU 30 SEPTEMBRE 2011 Portant création et fixant les conditions d'attributions de la licence de pêche à la coquille saint jacques dans les courreaux de l'Île de Groix - Lorient ;
- VU La délibération 2014-002 « **"COQUILLES SAINT JACQUES - AYVA - B"** » du 18 avril 2014 fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des coquilles saint jacques dans les eaux maritimes du ressort des quartiers d'Auray/Vannes ;
- VU La délibération 2014-008 « **"COQUILLES SAINT JACQUES Lorient Côtier - B"** » du 18 avril 2014 fixant le nombre de licences et l'organisation de la campagne de pêche des coquilles saint jacques dans les courreaux de l'Île de Groix - Lorient ;
- VU l'avis du CDPMEM du Morbihan du 20 octobre 2015

Considérant la nécessité d'encadrer la pêche des coquilles Saint-Jacques sur le littoral du Morbihan

**DECIDE**

**Article 1 - Dates d'ouverture**

Pour la campagne 2015/2016, la date d'ouverture de la campagne de pêche des coquilles Saint-Jacques sur le gisement du ressort des quartiers maritimes d'Auray et de Vannes est fixée au lundi 2 novembre 2015.

La date d'ouverture de la campagne de pêche des coquilles Saint Jacques sur le gisement du ressort du quartier maritime de Lorient est fixée au lundi 23 novembre 2015.

La date de fermeture est fixée au vendredi 13 mai 2016 après la pêche.

**Article 2 - Calendrier**

<i>Gisements</i>	<i>Zones</i>	<i>Nb de jours</i>	<i>Horaires</i>	<i>Dates de pêche</i>
Auray-Vannes	A3	3	10h-12h	Novembre : 2-3-5
	B3	3	10h-11h	Novembre : 9-10-12
	B2	6	10h-10h45	Novembre : 16-17-19-23-24-26
	A2	3	10h-10h30	Novembre : 30 Décembre : 1-3
	A2	3	10h-10h45	Décembre : 7-8-10
	A1	9	10h-10h30	Décembre : 14-15-17-20-21-22-27-28-29
	B1	8	10h-10h45	Janvier : 4-5-11-12-18-19-25-26
	E	42	9h-15h	Janvier : du lundi au vendredi Avril : du lundi au vendredi
	D2	17	9h-15h	Février : du lundi au jeudi
	D1	20	9h-15h	Mars : du lundi au jeudi
C	10	9h-15h	Mai : du lundi au vendredi	
Groix			8h-16h	Du lundi au vendredi

### Article 3 - Calendrier de rattrapage

En cas de mauvais temps, un rattrapage pourra être mis conformément à la délibération 2014-002 du 18 avril 2014 « Coquilles St Jacques - AYVA - B ». Le calendrier de rattrapage pour la saison de pêche 2015-2016 est le suivant :

<i>Date de rattrapage</i>	<i>Zone</i>	<i>Horaires</i>	<i>Si mauvais temps le :</i>
18 novembre 2015	B3	10h-11h	9-10-12 novembre 2015
25 novembre 2015	B2	10h-10h45	16-17-19 novembre 2015
2 décembre 2015	B2	10h-10h45	23-24-26 novembre 2015
9 décembre 2015	A2	10h-10h30	30 novembre 2015 1-3 décembre 2015
16 décembre 2015	A2	10h-10h45	7-8-10 décembre 2015
23 décembre 2015	A1	10h-10h30	14-15-17 décembre 2015
30 décembre 2015	A1	10h-10h30	20-21-22 décembre 2015

### Article 4 - Dispositions diverses :

Le Président du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan est chargé de la diffusion et de l'application de la présente décision.

Le Président du CRPMEM de Bretagne

Olivier LE NEZET



**CRPMEM DE BRETAGNE**

1, square René Cassin  
35700 RENNES

Le Président de la Commission Coquillages

Alain COUDRAY



**CRPMEM DE BRETAGNE**

1, square René Cassin  
35700 RENNES